

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	Le trente et un janvier deux mille vingt quatre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Albon sous la présidence de M. David BOUVIER.
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	29
Votant	30
Date de convocation :	21/01/2024
TABLEAU DES EFFECTIFS	<u>Présents</u> : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Ludovic LACROIX, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, et Daniel SIRERA
<i>Délibération n°07-2024</i>	<u>Excusés</u> : Romain BOITEL, Anthony DOSSARD, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FOURT, Pierrick FRIZE, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Agnès MARGIRIER (pouvoir écrit à Stéphanie SEVENIER), Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET.
Séance du 31 janvier 2024	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Bureau Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des emplois suivant :

Grades	Ouvert	Pourvu	Vacant	Durée hebdomadaire du poste
Adjoint Administratif Territorial	1	1	0	35 h
Technicien Principal Territorial 2ème classe	1	1	0	35 h
Technicien Principal Territorial 1 ^{ière} classe	1	1	0	35h
Attaché Territorial	1	0	1	35

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

